

Monsieur le Député Maire, Monsieur le Conseiller Régional, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs et chers amis.

Chaque année en pareille période, au même moment, il est traditionnel de faire le bilan de l'année écoulée, parfois longuement, et de tracer les perspectives de celle qui vient de commencer. Cette année... je ne le ferai pas. Ces informations, vous pourrez en prendre connaissance, si vous le souhaitez, lors des réunions publiques trimestrielles et sur le bulletin municipal.

Les réunions publiques trimestrielles, se tiennent le premier vendredi de chaque trimestre exception faite du premier. La prochaine aura donc lieu le vendredi 6 avril 2012 à 20h30. Au cours de ces réunions tous les sujets peuvent être abordés.

Le bulletin municipal, largement diffusé est également publié sur le site internet de la commune. Pour nous permettre d'y inclure les données relatives au budget 2012 qui sera voté au plus tard le 27 mars et, compte tenu des délais d'impression, il ne sera distribué que fin avril.

La dette des collectivités

Aujourd'hui, j'ai choisi de vous parler de la dette de la commune d'Aureil et des syndicats que j'ai l'honneur de présider, tout d'abord pour répondre et couper court à la stigmatisation dont sont victimes les collectivités territoriales, et d'autre part pour informer les habitants d'Aureil, c'est-à-dire la majorité d'entre vous ce soir.

Les situations, vous le verrez, sont très différentes. Je préciserai pourquoi et comment nous en sommes arrivés là. Les solutions retenues ont été, du moins nous l'espérons, adaptées à chaque cas.

Les syndicats d'eau potable

Dans le domaine de l'eau potable, la commune dépend du Syndicat des Allois et indirectement du Syndicat « Vienne Combade ». Le Syndicat des Allois assure la production et la distribution de l'eau potable sur les six communes adhérentes (Aureil, Eybouleuf, Eyjeaux, La Geneytouse auxquelles sont venues se joindre Saint-Paul puis Saint-Bonnet-Briance). Une septième arrivera sans doute au 1^{er} janvier 2013 puisque la commune de Saint-Méard en a fait la demande.

Bientôt, fin 2013 début 2014 l'usine de « Vienne Combade » sera capable de produire 3 000 mètres cubes d'eau par jour qui seront acheminés vers un réservoir de chaque collectivité. « Vienne Combade » est un syndicat de production d'eau, il n'en assure donc pas la distribution aux abonnés.

Ces deux collectivités n'ont pas d'emprunt en cours. Cette situation n'a été possible que grâce à l'effort demandé aux abonnés pour le premier et à l'attitude solidaire de la commune de Saint-Léonard et du Syndicat des Allois pour le second.

Dans les années 90, la situation du Syndicat des Allois n'était pas florissante. Les taux d'intérêts des emprunts, souscrits en période de forte inflation, étaient très élevés et la

rémunération du gérant augmentait très rapidement d'année en année. Il a été demandé aux abonnés une avance sur consommation de six mois pour dégager de la trésorerie. Cela s'est fait de deux mois en deux mois sur trois ans. Cette avance de trésorerie nous a permis de rembourser les emprunts dont les taux étaient les plus élevés, puis les autres, au fur et à mesure que notre situation s'améliorait. Aujourd'hui, le syndicat n'a plus de dette et il ne demande plus d'avance sur consommation.

Le Syndicat des Allois n'en a pas pour autant négligé l'entretien de ses installations. Les réservoirs des Allois et des Crouzettes ont été rénovés. Des canalisations ont été posées pour restructurer le réseau et l'adapter au nouveau périmètre après les adhésions de Saint-Paul et plus tard de Saint-Bonnet-Briance mais également pour permettre le développement des communes. Les périmètres de protection des captages ont été mis en place, la quasi-totalité de ces ressources ont été neutralisées et désinfectées.

La suppression de la rétrospective et de la perspective me donne un peu de temps ; je vais en profiter pour expliciter un peu ce dernier point.

La neutralisation, comme son nom l'indique, consiste à corriger le PH de l'eau, très acide en Limousin, pour la rendre neutre afin d'éviter qu'elle n'attaque les installations, celles du syndicat mais aussi les vôtres, en se chargeant de divers matériaux que nous consommons avec l'eau. Avec la neutralisation, ces inconvénients disparaissent.

La désinfection a pour but d'éliminer les bactéries, les microbes, et les virus. Pour des installations comme les nôtres, deux filières de traitement sont possibles financièrement : le chlore ou le rayonnement ultra-violet. Chaque solution a ses avantages et ses limites.

Nous avons choisi les rayons ultra-violet qui répondaient le mieux aux attentes de la population sur le plan de la santé et du goût. Il est néanmoins nécessaire d'apporter ponctuellement du chlore pour traiter les éventuelles pollutions accidentelles postérieures au traitement.

Le siège de « Vienne Combade » est naturellement sur la commune de Saint-Léonard. Lorsque cette dernière a envisagé de reconstruire son usine qui ne correspond plus aux normes actuelles, le Conseil Général, chargé de l'élaboration du schéma départemental de distribution d'eau potable, a souhaité que la nouvelle usine soit dimensionnée pour fournir également de l'eau aux collectivités voisines. Les communes qui ont jugé que leurs ressources étaient insuffisantes se sont regroupées au sein du syndicat mixte « Vienne Combade » qui a été créé avec pour mission la construction de l'usine et des réseaux dont il assumera ensuite la charge et la gestion. L'adhésion à « Vienne Combade » du Syndicat des Allois a rendu ce projet financièrement réalisable car il représente l'équivalent de la commune de Saint-Léonard en nombre d'abonnés. L'eau de « Vienne Combade » achetée par le Syndicat des Allois sera livrée au réservoir des Crouzettes, et permettra ainsi de faire face aux situations exceptionnelles

La construction des installations n'a pas vraiment commencé. La prise d'eau sur la Vienne sera située en amont de l'usine de Farebout et l'usine sera construite à proximité de la zone

d'activité de Soumage. Les travaux débuteront dans le courant du 2^{ème} semestre 2012. Le coût final est estimé aujourd'hui à 10 M€.

Ne produisant pour le moment pas d'eau, « Vienne Combade » n'a pas d'autres ressources financières que les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau qui couvriront 50% environ du coût des travaux à réaliser. Deux conduites et une traversée de voie ferrée ont néanmoins été réalisées pour le compte de « Vienne Combade ». Ces travaux ont été financés par le Conseil Général, l'Agence de l'Eau, les communes de Saint-Léonard, de Saint-Méard et le Syndicat des Allois.

Ces travaux ont été entrepris pour profiter de la baisse très importante sur le coût des canalisations ou par solidarité envers la commune de Saint-Méard, confrontée depuis plusieurs années à un manque chronique d'eau, ou encore pour limiter les coûts en profitant de l'interruption momentanée du trafic sur la voie ferrée Limoges Eymoutiers en cours de rénovation. La part supportée financièrement à la place de « Vienne Combade » est d'environ 450 000 €. Le remboursement interviendra après la mise en service de l'usine.

Pour « Vienne Combade », les dettes sont pour demain dès le début des travaux, alors que les recettes sont pour après demain, fin 2013. Entre temps, les problèmes de trésorerie générés par le report de la prise d'emprunts seront résolus au mieux, grâce à l'avance de trésorerie conséquente qui nous a été consentie par l'Agence de l'Eau.

La gymnastique financière décrite rapidement pour minimiser le coût de financement, n'a pas d'autre but que de limiter le prix final de l'eau : celui que le consommateur devra payer.

L'endettement de la commune

Après le Syndicat des Allois qui n'a pas de dette, et « Vienne Combade » qui n'en a pas encore, vient le tour de la commune d'Aureil et du Syndicat de Voirie qui ont des emprunts en cours. Formellement, mais relativement quand même, ils contribuent donc à l'augmentation de la dette publique de la France puisqu'elle comprend les dettes de toutes les administrations publiques, de toutes les collectivités territoriales et organismes publics.

Nous faisons donc partie de ces collectivités territoriales stigmatisées parce qu'elles dépensent trop en empruntant trop ; mais ce que l'on oublie de nous dire c'est que l'ensemble des dettes des collectivités territoriales ne représente que 10% de l'ensemble de la dette publique française tout en générant 70% des dépenses d'investissement, ce qui s'avère bien utile en cette période de ralentissement de l'économie pour préserver des emplois.

Le capital à rembourser de la dette de la commune d'Aureil a connu un pic de 370 000 € en janvier 2004. Il correspond à la construction de l'école maternelle. Aujourd'hui, le capital restant dû est de 210 000 € avec une durée d'amortissement de 12 ans.

Pour 180 000 €, ce sont des emprunts à taux variable qui n'ont rien à voir avec les emprunts couramment qualifiés de toxiques. Les taux d'intérêts sont basés sur l'Euribor 3 mois, qui comme son nom l'indique est un indice européen qui repose sur la moyenne trimestrielle des taux auxquels se prêtent les banques entre elles. Ce taux dépend des décisions de la BCE (la Banque Centrale Européenne).

Bref, quelquefois malheur est bon : sur la période 2004 à aujourd'hui, ce taux a oscillé entre 5,11% et 0,8%, les taux étant ballotés au rythme des opérations de communication annonçant une série de sauvetages rapidement contredits par les faits.

Le raisonnement en pourcentage est quelque peu approximatif, mais pas tant que ça : le capital moyen de 270 000 € à 4% aurait généré 10 800 € d'intérêts annuels à payer alors qu'à 2% - la moyenne observée sur la période -, les intérêts étaient réduits de moitié. Ceci représente entre 2004 et 2011 une diminution de 43 200 €, ce qui est considérable pour une commune comme la nôtre qui n'a que 430 000 € de recettes annuelles de fonctionnement.

Aux 180 000 € cités plus haut, il faut ajouter un prêt de 30 000 € prêtés au taux fixe de 1% par la Caisse des Allocations Familiales pour la construction de la Micro-Crèche. Il est remboursable en 5 ans. Il aurait été préférable qu'il soit plus long, c'est dommage.

Le syndicat de voirie

Pour terminer j'en viens au Syndicat de Voirie du canton de Pierre-Buffière qui a deux emprunts un cours.

Le premier se termine courant 2012 par une annuité de moins de 4 000 €. Il s'agit d'un emprunt à taux variable toujours indexé sur l'euribor 3 mois, contracté sur une période de 5 ans pour l'acquisition de matériel pour le sablage et le décomptage des stades, ce qui montre que le syndicat ne fait pas que des travaux de voirie. Il montre ainsi qu'il est capable de s'adapter pour répondre aux besoins des communes.

Sur le second, 30 000 € restent à rembourser en huit ans. Il avait été souscrit pour l'agrandissement du garage du syndicat situé sur la commune de La Geneytouse au lieu-dit les Bessières. Cet emprunt, dont le solde représente moins du tiers de la valeur du bien, a été souscrit au taux fixe de 4,30%.

Concernant les emprunts affectés aux matériels, la durée était généralement de cinq ans pour ne pas excéder la période d'utilisation de ceux-ci. Le taux était également variable, indexé aussi sur l'Euribor 3 mois, convertible à tout moment en un emprunt à taux fixe.

La gestion extrêmement serrée a nécessité une ligne de crédit trésorerie de 50 000 € en permanence, pour maintenir des prix de prestation au plus bas. Elle nous permet de réduire l'encours des emprunts en limitant le fond de roulement au minimum. La ligne de crédit de trésorerie est très souvent sollicitée. Le taux est indexé sur l'Euribor 3 mois, augmenté d'une marge de 0,20% et ne porte que sur la partie effectivement mobilisée.

Avec la mise en application du Schéma Directeur de Coopération Intercommunale, la survie du Syndicat de Voirie est en cause. Les communautés des communes qui accueilleront les communes membres du syndicat, hormis Limoges Métropole pour Aureil, Boisseuil et Eyjeaux, sont prises de court et tardent à faire leurs choix pour assumer la compétence voirie devenue obligatoire. Mais le Syndicat de Voirie ne pourra pas maintenir son activité sans renouveler une partie de son matériel. Est-il opportun d'emprunter pour donner du temps aux communautés de communes qui prendront peut-être des décisions qui provoqueront la disparition du syndicat ? Je pense que non. Pour cette raison, j'ai proposé au comité syndical d'en prononcer la dissolution immédiate avec partage de l'actif et du

passif entre les communes membres, ce qu'il a refusé. J'attends donc que des propositions soient faites parce que je n'en vois pas d'autres, sans engagement des communes adhérentes, par le biais des communautés de communes auxquelles elles appartiennent.

Voilà un des résultats d'une réforme ratée menée dans la précipitation.

Un endettement très modéré

Les quatre collectivités dont je viens de parler ne détiennent aucun emprunt qualifié aujourd'hui de toxique, c'est-à-dire des emprunts dont le taux d'intérêt a explosé en fonction de la référence sur laquelle était indexé le taux plus ou moins directement.

La commune d'Aureil et le Syndicat de Voirie sont endettés mais de manière très modérée. Une partie de leurs emprunts est à taux variable sans grand risque puisque L'Euribor 3 mois n'est pas comparable à l'or ni au Franc Suisse ! Le Syndicat de Voirie devra régler les problèmes liés à sa disparition qui va lui être imposée à terme.

« Vienne Combade » a un sacré challenge à relever, dans une certaine mesure jusqu'à maintenant je crois pouvoir dire il a eu de la chance. La baisse considérable des prix des canalisations en a été une, l'implication de la commune de Saint-Léonard par le biais de ses élus et du personnel compétent mis à disposition en a été une autre. Il m'est agréable de dire que Bernard Dumont, maire d'Eybouleuf, et Gilbert Ferrand, à l'époque maire de Neuvic-Entier, maintenant Conseiller municipal délégué, m'ont apporté une aide précieuse pour l'optimisation du tracé des conduites.

Le Syndicat des Allois et la commune d'Aureil ont une marge de manœuvre, obtenue grâce à l'effort de ses abonnés pour le Syndicat des Allois ou à l'implication de ses habitants pour la commune d'Aureil. Je les en remercie.

L'école

Mon premier vœu sera pour nos établissements scolaires ; pour l'école communale d'Aureil bien-sûr, parce que je crains qu'à une création de poste succède une suppression, soit le retour à trois classes et les inconvénients que cela suppose pour l'éducation des enfants. C'est cela qui est en cause.

Le lycée de Saint-Léonard qui accueille des enfants d'Aureil, dispense un enseignement de qualité validé par des résultats exceptionnels au baccalauréat. Malgré cela, la suppression d'une classe de 1^{ère} littéraire est annoncée. Elle débouchera l'année prochaine sur la suppression de la filière puis qu'il n'y aura aucun élève qui arrivera en terminale

Majoritairement, nous avons choisi un modèle de société basé sur la croissance, autant se donner les moyens pour réussir. L'éducation des enfants en est un essentiel. Elle doit être le moyen de remettre en marche l'ascenseur social en supprimant les barrières liées à l'origine pour entrer dans une grande école. Nous devons former les ingénieurs de demain pour recréer des services de Recherche et Développement qui ont été démantelés ces 20 dernières années entraînant la désindustrialisation du pays et la destruction de beaucoup d'emplois.

La cohésion sociale

Des épreuves nous attendent. Sans cohésion sociale, il sera difficile de les surmonter. Pour cela, il faut arrêter d'opposer les uns aux autres : ceux qui se lèvent tôt et ceux qui se lèvent tard - ou pas du tout - parce qu'ils n'ont aucun espoir, ceux qui travaillent à ceux qui ne travaillent pas, les fonctionnaires aux employés du privé, les riches aux pauvres, etc...

Il faut arrêter de laisser des gens au bord du chemin : habiter et dormir dans sa voiture quand le salaire ne permet pas de se loger n'est pas mieux que dormir sur un carton dehors en plein hiver quand on ne croit plus à rien.

Il faut arrêter les injustices : quand on demande un effort, il faut qu'il soit équitablement réparti, même si cela peut paraître démagogique.

Il faut arrêter de distribuer des salaires indécents à ceux qui ne savent plus qu'en faire, quand dans le même temps, on demande de limiter les dépenses et que les salaires distribués à l'autre bout de l'échelle ne permettent pas de vivre dignement. C'est compromettre le bonheur de l'un pour assurer celui de l'autre.

Bref ce que je souhaite c'est que le tryptique « Liberté Egalité Fraternité » redevienne pour nous une référence. Il a été à la base de la construction du modèle français, aujourd'hui abîmé, que tout le monde nous enviait.

J'espère et je souhaite que les cents jours qui viennent déboucheront sur l'élaboration de projets cohérents, libérés des lobbys, avec des lignes directrices claires a contrario de ce que l'on a connu ces dernières années.

C'est ce que je nous souhaite parce que le bonheur pour tous est à ce prix.

Plus que l'année dernière, l'année suivante sera ce que nous en ferons. J'ai confiance en la démocratie.

Le bonheur pour tous, c'est ce que je vous souhaite pour l'année prochaine et les suivantes bien-sûr.

Je vous remercie d'être venus et de m'avoir écouté et vous invite maintenant à partager un moment de convivialité.

Daniel Demarty